



Séraphin sur son lit de mort

Séraphin se meurt. Le cancer. Dans la chambre d'hôpital, ses proches l'entourent. Enfin pas tous ses proches, il manque sa fille Gertrude qui ne lui parle plus depuis des années.

Dans un élan de générosité, il a demandé à l'un de ses enfants de se rendre à sa banque avec sa procuration, de fermer son compte et de lui rapporter tout l'argent en liquide. Séraphin a divisé le magot en trois parts égales pour ses enfants présents. Il s'est juré que Gertrude, pour une raison que nous ignorons et que nous n'avons pas ici à juger, n'aurait pas un sou. Les autres enfants sont bien sûr solidaires de la décision de leur père.

Son fils a vérifié sur Internet à savoir qu'effectivement une donation d'une somme d'argent est valide si le donateur remet entre les mains du donataire les fameux billets verts (tous des 20\$) et qu'il est de son intention de s'en dessaisir.

Donc, pas besoin de notaire.

Avant de remettre les sous, il fait venir son médecin et une infirmière pour qu'ils certifient qu'il est encore apte et qu'ils agissent comme témoin. Quoi de mieux qu'un docteur comme témoin.

C'est alors qu'il a remis à ses enfants présents trois grosses enveloppes brunes contenant chacun sa liasse de billets.

Depuis, Séraphin repose en paix.

Mais pas pour longtemps, car sa fille Gertrude, qui s'est présentée au salon funéraire a très bien compris qu'elle s'est fait flouer. Elle a l'intention de demander l'annulation des donations de sommes d'argent. Elle veut sa part de l'héritage.

Son avocat a trouvé l'article suivant dans le Code civil du Québec : 1820 C. c. Q. : *La donation faite durant la maladie réputée mortelle du donateur, suivie ou non de son décès, est nulle comme faite à cause de mort si aucune circonstance n'aide à la valider. Néanmoins, si le donateur se rétablit et laisse le donataire en possession paisible pendant trois ans, le vice disparaît.*

La jurisprudence a déterminé que ces circonstances pouvaient valider la donation sont les suivantes :

- a) de nombreux services ont été rendus au donateur par le donataire ;
- b) des soins ont été prodigués par le donataire durant la maladie du donateur ;
- c) et autres cas d'espèce.

Les tribunaux ont par ailleurs invalidé les donations suivantes :

- a) les donations qui transfèrent la totalité des actifs du donateur ;
- b) les donations faites pour aucune autre raison que l'amitié.

Vous aurez compris que Séraphin a bien des chances de se retourner dans sa tombe. Sauvegardez votre tranquillité d'esprit et votre repos éternel, n'hésitez pas à nous contacter, nous saurons vous guider.

Not' Journal

Jacinthe Laliberté
jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

L'automne s'est installé. La météo annonce déjà les premiers flocons de neige dans le nord du Québec, signe avant-coureur de la venue de ces petits agrégats de cristaux de glace dans notre région. Chaque année, nous désirons prolonger les douceurs de notre automne, l'été indien est le redoux tant désiré. N'oublions pas que cette période de doux temps peut survenir en octobre, mais aussi en novembre. Ne nous décourageons pas.

Cessons de discourir et cédonz la place à nos journalistes qui ont su apporter, ce mois-ci, des points de vue fort captivants qui piqueront, assurément, votre curiosité. Attendez-vous car ils sont nombreux.

Débutons avec les élections. Un gouvernement majoritaire a été élu. Il a obtenu une confiance absolue du peuple québécois. Cette élection de 2022 fera partie, selon les analystes politiques, de nos annales. *Bilan de la circonscription de Prévost et de la nécessité d'une réforme du mode de scrutin*, notre chronique politique, résume les effets de ce résultat électoral. L'histoire reste, tout de même, la meilleure des analystes. À vous de le constater.

Présentement, les trois Municipalités, couvertes par le *Journal*, vivent des situations quelque peu inquiétantes. Ainsi, la révision des limites des circonscriptions électorales apporte des précisions importantes. *Prévost scindé en deux?*, une question dont le point de vue ne peut être ignoré.

En même temps, un projet de règlement soulève la crainte des Piémontais. Construction de projets intégrés et de résidences multifamiliales de trois logements et plus, accessibilité de terrains à des promoteurs, impossibilité de manifester par voie référendaire. Quel sera l'avenir de Piémont ? Une crainte bien justifiée selon l'article *Le projet de règlement 807-01-22*, qui, à la suite de la consultation du 22 septembre, 11 zones ont été retirées du règlement et n'en touche désormais qu'une seule.

Et finalement, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs vit, aussi, ses moments difficiles. Les articles *La pénurie de personnel*, une problématique bien réelle et *Le départ de son directeur général en période prébudgétaire* se penchent sur une réalité et aussi, sur un souffle d'espoir avec un article qui conclut sur le nouvel intérim Alain Grégoire, le choix des élus.

Les faits divers du *Journal* présentent, aussi, des moments rafraîchissants. Ainsi donc, *La course de boîtes à savon* fera rêver le lecteur qui, un jour dans sa vie, a construit sa propre boîte à savon.

Par ailleurs, un geste, bien senti, de solidarité ravivera vos cœurs. *Défi têtes rasées Leucan* est un mouvement engendré par des élèves de l'école Val-des-Monts. S'arrêter pour le lire, c'est comme y participer.

Quant à la nouvelle chronique *À la rencontre de gens d'exception*, elle

dresse le portrait, cette fois-ci, de Josée Desnoyers, une dame qui a l'implication tatouée sur le cœur et un amour inconditionnel pour les enfants. S'intéresser aux passions de cette Prévostoise, c'est s'intéresser indirectement au bénévolat.

À l'autre bout du territoire, Piedmont a été le théâtre, à la fin de l'été, d'un tournoi amical de pickleball. Approfondissez vos connaissances en jetant un petit coup d'œil sur l'origine du nom de ce sport en lisant *Un tournoi amical de pickleball à Piedmont*.

Que dire de la visite de Mégane au Manoir de l'Émeraude, une résidence pour personnes âgées de Prévost, une visite des plus savoureuses. Qui est Mégane? À vous de le découvrir. Un indice: elle aime se faire prendre.

Sur la même lancée, trois familles ukrainiennes ont reçu un accueil chaleureux lors d'un événement organisé par une citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs. Un apport collectif qui s'est transformé en amour collectif, un autre geste de solidarité décrit dans *Un accueil chaleureux, bienvenue aux familles ukrainiennes*.

Et maintenant, le tour de la culture! Les articles concernant le *Lancement du Centenaire de Piedmont* dont la programmation s'échelonne jusqu'en 2023 ainsi que les *Journées de la Culture de Sainte-Anne-des-Lacs* qui a offert une belle programmation sont des événements de notre vie sociale auxquels il faut s'arrêter.

Poursuivons avec les reportages de deux documentaires. L'un relate le lancement du film *La butte à Mathieu - Hommage à Gilles Mathieu*, temple de la renommée de nombreux artistes du Québec. L'autre concerne l'histoire de Canots Nor-West, une entreprise de Prévost depuis trois générations. Avis aux historiens. Finalement, un article sur *Sorciers et chiens fantômes* est un incontournable pour une Halloween en famille. Semble-t-il, selon notre spécialiste, *Abracadabra* est de retour pour les anciens fans de ce film. Pour d'autres suggestions, retournez à la chronique *Sorties culturelles virtuelles*, vous en aurez pour plus que désiré.

L'Halloween est un événement très prisé par tous. Petits et grands, soyez sur vos gardes et respectez les règles de sécurité annoncées sur les différentes plateformes de communication.

Le *Journal* vous souhaite « Joyeuse Halloween! »

Mise au point - Fondation DITED

Réponses aux questions de citoyens

Maire de Prévost - **Pour faire suite à plusieurs questions reçues concernant les camions qui déversent de la terre sur la propriété de la ferme DITED située sur la rue de la Station, je veux vous informer de tous les faits pour mettre en perspective les événements.**

Demande de permis

Le propriétaire a fait une demande de permis qui respecte notre réglementation. De plus, ses travaux ont une fin légitime, soit de rehausser certains de ses chemins agricoles et de déplacer certains en haut des pentes. Une partie de ses chemins actuels n'étant pas utilisables au printemps ou lors de période de fortes pluies par sa machinerie agricole. Cette dernière étant régulièrement embourbée dans les zones concaves. Ces travaux corrigeront le tout.

Le propriétaire veut aussi combler des baissières dans son champ avec de la terre pour faciliter et optimiser ses cultures.

Tout propriétaire a droit d'obtenir un permis de remblai, s'il respecte la réglementation. Il doit notamment:

- a) Respecter les zones humides et milieux naturels protégés
- b) Respecter l'ensemble des bandes riveraines de 10 mètres
- c) Mettre une terre qui n'est pas contaminée

Tout ça a été respecté et inspecté plusieurs fois. Les seuls travaux autres effectués dans ces secteurs sont l'installation d'un ponceau. Ces travaux, qui étaient inclus au permis et sont autorisés en vertu des réglementations municipales et provinciales en place.

Plusieurs questionnements ont été soulevés par rapport à la qualité de la terre déposée sur le terrain. Ceux-ci proviennent presque qu'en totalité des travaux qui ont lieu sur le boulevard du lac Saint-François et ont préalablement été caractérisés par une firme spécialisée qui a permis de déterminer que tous les sols transportés sont de critère inférieur à A et peuvent, par ce fait, être utilisés sans restriction. Une autre petite quantité de terre transportée par les camions de la Ville a également été préalablement analysée par une société spécialisée et provient d'un dépôt formé de nos travaux de l'été. Toute la terre qui a été transportée sur le terrain de la ferme Dited a donc été caractérisée sous le critère A.

Concernant vos questionnements sur la présence de morceaux d'asphalte dans un voyage déposé sur la portion du terrain donnant sur le chemin Félix-Leclerc. Ces débris n'auraient effectivement pas dû s'y trouver et une investigation a été entreprise par nos professionnels, dès le lendemain du signalement, pour en découvrir la source. Une inspection approfondie du terrain a également été effectuée pour s'assurer qu'aucun autre voyage déjà déposé n'en contenait. Notre enquête a

conclu qu'un camion n'aurait pas été vidé adéquatement avant d'être utilisé pour le chargement de terre propre. Dans le processus global, une seconde vérification a lieu préalablement et, lors du nivellement de la terre, celle-ci n'avait pas encore été effectuée au moment des observations rapportées.

Oui, mais... il y a des amas de rebuts sur le terrain. Le sol de cette terre, comme malheureusement plusieurs à Prévost et ailleurs, comportait maints rebuts disséminés et même des zones de dépôt enfouies. Des travaux d'excavations ont été effectués pour les retirer. Les ponceaux de béton visible sur le terrain ont été aussi retirés du sol. La terre sera aussi débarrassée des amoncellements de rebuts présents depuis des années et tout ce qui est trouvé dans le sol durant les travaux est retiré et sera sorti du site. Tout cela dans le but de maximiser l'exploitation agricole et de nettoyer (enfin) le site.

Rumeurs

Il est important de spécifier qu'aucun ensemble résidentiel ne sera et ne peut être construit sur ces lots.

a) L'usage de ces lots a d'ailleurs été modifié en ce sens par le conseil actuel en octobre 2018 pour un usage récréatif (zone R-309). Il demeure toutefois possible d'y faire la culture du sol ou l'élevage ou la garde d'animaux de ferme en usages spécifiquement autorisés. Ce sont ses usages historiques.

b) L'orientation 10 du gouvernement du Québec interdit la construction de nouvelles rues à Prévost en dehors du périmètre urbain sauf dans le cas de droits acquis. Ce n'est pas le cas ici.

La Ville pourrait se porter acquéreur - Le présent conseil a déjà voulu se porter acquéreur du terrain pour fins de conservation, mais elle ne s'est pas entendue avec le propriétaire.

La Fondation DITED est indépendante de la Ville. Elle a un conseil d'administration qui est souverain. Ses seules obligations sont celles prévues aux lois qui s'appliquent à elles et à l'acte de donation de la terre par feu Thérèse Gaudet. Advenant que la fondation ne respecterait plus ses obligations, cela serait aux héritiers de Thérèse Gaudet de faire valoir leurs droits.

Ce territoire a une valeur environnementale par son îlot de verdure au centre de notre ville et nous cherchons tous à le préserver au maximum.

JOURNAL des citoyens

PRÉVOST - PIÉDMONT - SAINTE-ANNE-DES-LACS
www.journaldescitoyens.ca

Mission :

Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

Les Éditions prévostaises
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances :
Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000
sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :

Jacinthe Laliberté (présidente), Carole Bouchard (secrétaire), Sophie Heynemand (trésorière), Benoît Guérin, Odette Morin, Yvan Gladu, Yves Briand, Daniel Machabée, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Anthony Côté et Carole Trempe.

Révision des textes :

Gleason Thérberge et Monique Ménard.

Journalistes :

Émilie Corbeil
emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca
Jacinthe Laliberté
jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

Webmestre :

Alain Boisclair : info@alainboisclair.com

Facebook : journaldescitoyens

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard

Représentante publicitaire :

Lise Pinard, tél. : 514-894-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : TC Transcontinental

Tirage certifié : 11 200 exemplaires

Distribution : Postes Canada : médiaposte

Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 *Journal des citoyens*

Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

